

## Cinémathèque de Bretagne

### Rapport financier 2022

#### I. Les faits marquants

L'année 2022 est marquée par les événements suivants :

##### Reprise d'une activité normale

- L'année 2022 doit être considérée comme celle de la reprise d'une activité normale de la Cinémathèque de Bretagne après deux années de crise sanitaire (2020 et 2021). Cela se traduit notamment par une augmentation des charges de fonctionnement corrélatives à la mise en œuvre de la programmation culturelle sur une saison, la reprise et le développement des actions partenariales entraînant des frais de déplacement, et la reprise d'une activité quotidienne sur site.

##### Mise en application des nouvelles règles de rémunération et de classification de la Convention ÉCLAT

- **Le 1<sup>er</sup> janvier 2022**, la Cinémathèque de Bretagne a dû respecter les nouvelles obligations des avenants 182 et 186 de la branche ÉCLAT (ex-convention collective nationale de l'animation) qui conduisent à **une rénovation globale du système de rémunération et de la classification**. Afin de se conformer à la nouvelle grille de classification des emplois et des compétences, 5 salariés de la catégorie des techniciens et des agents de maîtrise ont été reclassés dans un nouveau groupe (D → E) impliquant une augmentation du coefficient de rémunération de 25 points (passage du coefficient 300 à 325). En outre, chaque année des points d'ancienneté (2 par an) et les deux valeurs de calcul de la rémunération augmentent mécaniquement.
- **A partir du 1<sup>er</sup> mai 2022**, compte tenu de l'inflation, l'avenant 193 résultant d'une négociation des partenaires sociaux au niveau de branche a arrêté l'augmentation du salaire de référence (245 → 250) et de la valeur V1 du calcul de la rémunération (6,45 € → 6,61 €).

##### Sanctuarisation du poste de documentaliste à plein temps

- Le 21 décembre 2021, un poste permanent de documentaliste à mi-temps a été créé (CDI).
- Le 1<sup>er</sup> septembre 2022, ce poste de documentaliste a été sanctuarisé à plein temps.

##### Départ de deux salariés

- En juin 2022, à la demande de la médecine du travail, une procédure de licenciement pour inaptitude à un reclassement au sein de l'entreprise a été

mise en œuvre pour un salarié. Le remplacement de ce salarié a été décalé au mois d'octobre 2022 afin de limiter l'impact financier des indemnités de licenciement.

- En décembre 2022, à la demande d'un salarié, une procédure de rupture conventionnelle a été mise en œuvre. Il a été décidé de geler ce poste.

### **Impact de l'inflation et de la crise énergétique**

- En raison du contexte économique, le dernier trimestre a connu un ralentissement des ventes d'images et de programmes.

### **Maintien du soutien financier des partenaires publics**

- Les partenaires publics ont reconduit à l'identique leurs subventions de fonctionnement en 2022.

### **Utilisation des fonds propres excédentaires**

- Compte tenu des résultats positifs des bilans financiers 2020 et 2021, dus principalement aux exonérations de charges sociales et aux subventions mises en place par l'État en réponse à la crise sanitaire, il a été décidé d'utiliser une partie des fonds propres pour un montant de 57 850 € inscrits au budget prévisionnel en produits (Ressources propres). L'utilisation des fonds propres vise à couvrir l'augmentation de la masse salariale due à la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la convention Éclat.

## **II. Synthèse**

	<b>N</b>	<b>2021</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>633 227 €</b>	<b>681 223 €</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>768 930 €</b>	<b>655 416 €</b>
<b>Résultat d'exploitation (Produits-Charges)</b>	<b>-135 702 €</b>	<b>25 806 €</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>78 €</b>	<b>-54 €</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>4 373 €</b>	<b>34 963 €</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-131 336 €</b>	<b>60 715 €</b>

### III. Analyse de l'exécution financière

#### 3.1 Les produits d'exploitation

	2022	2021	Variation en %
Ventes de biens et de prestations	104 703 €	145 255 €	-28 %
Subventions d'exploitation	506 436 €	512 659 €	-1,2%
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	17 204 €	9 791 €	+ 76%
Autres produits dont les adhésions et les variations de stocks de DVD	4 883 €	13 517 €	- 64%
<b>Total</b>	<b>633 277 €</b>	<b>681 223 €</b>	<b>-7,05 %</b>

La variation des produits d'exploitation s'explique principalement par :

- **Une diminution des ventes et des prestations (- 40 552 €)** avec notamment la fin de la mission avec le Musée de Bretagne en 2021 (- 9 577 €), le ralentissement au dernier trimestre des cessions de droits liées à la vente d'images, de programmes (- 12 907 €) et aux prestations techniques afférentes (- 6 801 €), une baisse des ventes de DVD (- 3 817 € = ventes exceptionnelles de DVD en 2021), et le non-renouvellement d'abonnements à l'offre médiathèque (- 2 212 €).
- **Une baisse des subventions d'exploitation (- 6 223 €)** justifié par l'ajustement de la proratisation de la subvention FEDER pour la maintenance (- 3 223 €), et le report en 2023 de la part de la subvention dévolue à la Cinémathèque de Bretagne (- 5 000 €) dans le cadre du projet MÉFiTer porté par Diazinteregio (France 2030 / PIA 4).
- **Les transferts de charges en augmentation (+ 7 413 €)** comprenant le montant des indemnités journalières (arrêts maladies, congé maternité), le remboursement de frais de mission dans le cadre d'invitation à des événements, et l'organisation du Cycle ethnographique partagée avec le Musée de Bretagne (Rennes Métropole).
- **La baisse des autres produits (- 8 634 €)** s'explique par la diminution des adhésions avec le passage à une adhésion en année civile (- 3 820 €) et la variation du stock de DVD retraitée en écriture comptable (- 6 048 €).

### 3.2 Les charges d'exploitation

	2022	2021	Variation en %
<b>Charges de fonctionnement</b>	164 820 €	118 947 €	+ 39 %
<b>Charges du personnel</b> dont indemnités de fin de contrat et traitements divers	525 152 €	421 351 €	+ 25 %
<b>Autres charges</b> dont impôts, dotations aux amortissements et aux provisions	78 954 €	115 118 €	- 31 %
<b>Total</b>	<b>768 930 €</b>	<b>655 416 €</b>	<b>+ 17 %</b>

La variation des charges d'exploitation s'explique principalement par :

- **L'augmentation des charges de fonctionnement (+ 45 873 €)** avec l'augmentation des dépenses de maintenance faisant suite à l'acquisition du scanner (+ 8 480 €) s'ajoutant aux autres frais courants de maintenance (+ 4 018 €) ; l'augmentation des honoraires du nouvel expert-comptable avec la reprise des comptes et l'extension du périmètre de sa mission pour la préparation des comptes (+ 3 478 €) ; l'augmentation des rétrocessions (+ 2 410 €) ; la mission d'audit portant sur l'extension du dépôt régional (+ 7 989 €) ; l'augmentation des frais de communication avec la conception, l'impression et la diffusion de la nouvelle brochure (+ 8 387 €) ; l'augmentation du nombre de séances et d'intervenants les accompagnant (+ 3 767 €) ; l'augmentation des frais de mission des salariés liées à la représentation de la Cinémathèques de Bretagne à des rencontres professionnelles (+ 3 986 €).
- **L'augmentation des frais de personnel (+ 103 801 €)** en raison de l'application des nouvelles dispositions de la convention ÉCLAT ainsi que l'augmentation en mai 2022 de la valeur du point indexée sur le taux de l'inflation, qui a conduit à une augmentation des salaires bruts (+ 27 672 €) et des charges sociales (+ 73 332 €) ; la sanctuarisation du poste de documentaliste à plein temps ; les indemnités de fin de contrat (licenciement, rupture conventionnelle, CDD remplacement + CDD renfort) qui s'élèvent à 14 278 €.
- **La baisse des autres charges (- 36 164 €)** : la dotation aux provisions liée aux indemnités de fin de carrière, élevée en 2021 (+ 27 489 €) elle était liée aux 50 ans d'un salarié, s'élève en 2022 à 2 413 € ; en revanche, il a fallu inscrire des provisions liées au redressement judiciaire d'une société de production ne pouvant s'acquitter d'une facture d'un montant de 4 352 €.

## IV. Les résultats

### 4.1 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation, qui mesure la différence entre les charges et les produits d'exploitation, s'élève à – **135 702 euros en 2022 contre + 25 807 euros en 2021 (- 161 509 euros)**.

La baisse du résultat est fortement liée, d'une part, à **l'augmentation des charges de personnel rattachée à l'application de la CCN Éclat**, et d'autre part, **la reprise d'une activité normale de fonctionnement** représentant des charges à l'échelle des années précédant la crise sanitaire. Enfin, les premiers effets de la crise économique apparaissent au dernier trimestre 2022 avec un ralentissement des commandes d'images et de programmes.

### 4.2 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est significativement en baisse en 2022. **Concernant les produits exceptionnels** : en 2021, la vente du télécinéma (13 000 €) est venue s'adjoindre aux produits exceptionnels composés habituellement par les quote-parts des subventions d'investissement. En 2021 et 2022, les quote-parts d'investissement sont principalement celles des subventions reçues pour le scanner (10 000 euros en 2021 et 13 843 euros en 2022). **Concernant les charges exceptionnelles** : en 2022, un recalcul au réel a été effectué **des exonérations de charges sociales appliquées durant la crise sanitaire ; elles avaient été surévaluées par le cabinet social en 2021 (12 828,03 euros)**.

Résultat exceptionnel	2022	2021	Variation en %
Produits exceptionnels dont quote-part de subvention d'investissement	17 200 €	38 482€	-55 %
Charges exceptionnelles	12 828 €	3 520 €	+264 %
<b>Total</b>	<b>4 372 €</b>	<b>34 963 €</b>	<b>-87 %</b>

### 4.3 Résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice correspond au résultat d'exploitation (-135 702 €) auquel s'ajoute le résultat exceptionnel (4 372 €) et le résultat financier (78€). Ainsi, le résultat net comptable de l'exercice 2022 s'élève à **-131 336 euros contre + 60 716 euros en 2021**.

## V. Bilan et fonds propres

### BILAN AU 31/12/2022

**ACTIF**  
768 611 €

**PASSIF**  
768 611 €

IMMOBILISATIONS 205 877 €
STOCKS 12 225 €
CREANCES USAGERS 29 393 €
AUTRES CREANCES 13 475 €
TRESORERIE 478 755 €

FONDS PROPRES 261 522 €
PROV. FONDS DEDIES 53 848 €
DETTES FINANCIERES 76 980 €
DETTES FOURNISSEURS 46 222 €
AUTRES DETTES 330 038 €

### BILAN AU 31/12/2021

**ACTIF**  
676 976 €

**PASSIF**  
676 976 €

IMMOBILISATIONS 247 911 €
STOCKS 11 680 €
CREANCES USAGERS 48 770 €
AUTRES CREANCES 119 145€
TRESORERIE 212 339 €

FONDS PROPRES 416 240 €
PROV. FONDS DEDIES 51 435 €
DETTES FINANCIERES 87 887 €
DETTES FOURNISSEURS 29 367 €
AUTRES DETTES 92 047 €

### 5.1 Évolution des fonds propres

- Au 31 décembre 2022, le **total du bilan comptable s'élève à 768 611 euros** contre 676 976 euros au 31 décembre 2021.
- La diminution des fonds propres est importante : **131 410 euros contre 267 746 euros en 2021**, due au résultat net de cet exercice et correspondant au choix d'utiliser les fonds propres.

## 5.2 Fonds de roulement

Le fonds de roulement est de **186 294 euros contre 307 490 euros<sup>1</sup>** en 2021 mais reste positif **couvrant 107 jours d'activité contre 165 jours en 2021**. La diminution du fonds de roulement s'explique par l'utilisation d'une partie des fonds propres.

*Fonds de roulement (FR) = (Fonds propres + provisions et fonds dédiés + dettes financières à long et moyen terme) - Actif immobilisé. Un fonds de roulement positif signifie que les ressources stables sont suffisantes pour financer les besoins stables.*

## 5.3 Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement s'élève à **- 292 280 euros** soit une différence de 275 534 euros par rapport à 2021<sup>2</sup>. Cet écart important s'explique par l'avance sur subvention région de 230 000 euros perçue en décembre contrairement à l'année 2021.

*Besoin en fonds de roulement (BFR) = Actif circulant - Passif circulant. Le BFR permet d'évaluer les ressources nécessaires pour couvrir les décalages des flux de trésorerie. Un BFR négatif signifie qu'il y a un excédent de ressources.*

## 5.4 La trésorerie

---

<sup>1</sup> Le rapport financier 2021 indiquait un fonds de roulement d'un montant de 307 650 €. Après vérification de l'expert-comptable, 160 € d'intérêts bancaires ont été comptabilisés de façon erronée en 2021.

<sup>2</sup> Il a été appliqué la méthode de calcul de l'expert-comptable qui intègre les subventions à recevoir dans la trésorerie et non dans les créances de l'actif circulant.

Il est important de préciser que le solde de trésorerie au 31 décembre 2022 inclut, contrairement à l'année précédente, le versement de l'avance sur subvention 2023 de la Région Bretagne. Toutefois, après retranchement de la subvention de la Région Bretagne, le solde de trésorerie au 31 décembre 2022 reste supérieur à celui au 31 décembre 2021 soit + **36 415 €**.

<b>Solde de trésorerie au 31/12/2022</b>	<b>478 755 €</b>
<b>Solde de trésorerie au 31/12/2021</b>	<b>212 340 €</b>

## VI. L'essentiel

<b>Total du bilan :</b>	<b>768 611 €</b>
<b>Produits d'exploitation :</b>	<b>633 228 €</b>
<b>Résultat net comptable :</b>	<b>-131 336 €</b>

Nous proposons, à l'assemblée générale, l'affectation du résultat 2022 **soit -131 336 € au titre de report à nouveau sur l'exercice 2023.**

**VOTE**